



# CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

## COMMUNIQUE

La Confédération Nationale des Avocats, le Syndicat le plus ancien des Avocats de France, a vu son attention attirée par la condamnation à sept ans de prison pour de prétendus défauts de diligence de Me Mariana IVELASHVILI actuellement détenue à la prison de femme de MTSIZIRI.

L'opinion publique internationale s'est indignée d'un tel châtement et notamment le Conseil des Barreaux Européens, le Conseil National des Barreaux et l'Association AVOCATS SANS FRONTIERES.

La CNA considère plus particulièrement à l'occasion de ce procès que l'accusée n'a pas bénéficié d'un procès équitable compte tenu de l'acharnement du Procureur local envers tous les membres de sa famille.

La CNA demande, avec insistance, à toutes les autorités concernées et plus particulièrement aux autorités Georgiennes afin qu'une grâce immédiate mette fin à une détention disproportionnée et mettant en péril la santé de Mariane IVELASHVILI.

Paris, le 14 novembre 2011

Jean-Michel PAULUS,  
Vice-Président,  
Chargé des Droits de l'Homme.